

# Prendre sa licence « Adultes » 2023-2024 au Saint-Sim-Bad

## Comment s'inscrire ?

Remplir le bulletin d'inscription du SSB38 Régler montant de l'inscription (pour les chèques, à l'ordre de : Saint Siméon Badminton)	
Lire attentivement et signer le règlement intérieur	
Lire attentivement l'intégralité du formulaire FFBAD de prise de licence	
Remplir et signer en deux exemplaires le formulaire FFBAD (1 exemplaire « joueur » / 1 exemplaire « Club » en indiquant le nom du club : "Saint-Siméon Badminton" et celui de la Ligue : "Auvergne-Rhône-Alpes"	
<b>Vous souhaitez <u>prendre une première licence</u></b>	<b>Vous souhaitez <u>renouveler votre licence FFBad</u></b>
Joindre le <b><u>certificat médical FFBad, joint au dossier, rempli et signé par votre médecin</u></b>  <i>ATTENTION, tout certificat différent de celui de la FFBad sera refusé</i>	Joindre avec le formulaire de licence : <ul style="list-style-type: none"><li>• Une <b><u>attestation</u></b> (ci jointe) :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un cas de réponse négative à l'ensemble des questions du <b>questionnaire de santé</b> ;</li><li>○ Si votre certificat vous a couvert moins de trois saisons</li></ul></li><li>• Un <b><u>nouveau certificat médical</u></b> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ En cas de réponse positive à l'une des questions du <b>questionnaire de santé</b>.</li><li>○ Si votre certificat vous a déjà couvert trois saisons</li></ul></li></ul>

### Un certificat médical :

- Doit obligatoirement être fourni pour une première demande de licence adulte ;
- Doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de licence ;
- Est exigé toutes les trois saisons consécutives pour les adultes ;
- Doit de nouveau être fourni lors d'un renouvellement de licence en cas de réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé dans l'intervalle des 3 saisons sportives.

### Le questionnaire de santé :

- Doit être renseigné par le licencié à chaque fois qu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence ;
- Doit être complété avec sérieux et sincérité ;
- Le licencié doit attester avoir répondu par la négative à chacune des questions du questionnaire de santé. L'attestation doit être remise au club avec le formulaire de prise de licence.

## Quand s'inscrire ?

Dès la réouverture du gymnase : **Lundi 28 Aout 2023 à 18h.**

**Dépôt des dossiers d'inscriptions avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Deux séances d'essai sont accordées avant la remise effective du dossier d'inscription.**

**Photo  
obligatoire  
MERC!**



## Bulletin d'inscription 2023-2024



youbadit

**Je demande mon inscription au club SSB38**

### Renseignements personnels

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Inscrit(e) au club la saison passée ? Oui / Non

Mail : .....  Je ne souhaite pas être intégré au mailing du club  
Téléphone mobile : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  Je souhaite être intégré au Whatsapp du club

### Droit à l'image

**Je refuse / J'accepte** que le club puisse publier ma photo sur des supports de communication (site web du club, presse écrite, etc.)

### Créneaux horaires (gymnase de Saint Siméon de Bressieux)

#### JEU LIBRE (Jeunes/Adultes)

Lundi : de 18h00 à 23h00\*

Mercredi : de 18h00 à 23h00\*

Vendredi : de 20h00 à 23h00\*

*\*selon fréquentation*

### Cotisations :

Catégorie	Licence Fédérale	Ma cotisation
Adultes	110 €	
Remise « Famille » pour les personnes ayant la même adresse : 10% de réduction sur le montant total des licences		
<b>TOTAL</b>		

Ci-joint mon règlement de : .....€  
 par chèque à l'ordre de **Saint Siméon Badminton** (Merci d'indiquer le nom du joueur au dos du chèque !)  
 en espèces

### Certificat médical

Quelle que soit votre situation (loisir/compétition, jeune/adulte/vétérain...), la pratique du badminton **exige pour tous un certificat médical, modèle FFBad ci-joint obligatoire, valable 3 saisons. Si votre certificat est encore valable, vous devez remplir le questionnaire de santé et nous le rendre avec l'attestation signée.**

Toute pratique du badminton au club sera conditionnée par la remise d'un dossier d'inscription complet (notamment du certificat médical).

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024



## Inscriptions-Licences

- Un dossier d'inscription sera adressé par mail à chaque licencié de la saison passée, disponible au téléchargement sur le site internet du SSB ou disponible, à la demande, au format numérique par mail.
  - Plusieurs tarifs sont pratiqués (adulte, jeune, duo), pour plus de détails se référer au dossier d'inscription.
  - Les adhérents inscrits au club lors de la saison 2023-2024 doivent **impérativement rendre leur dossier complet**.
  - **Depuis la saison 2016-2017 le certificat médical est valable 3 saisons.** Pour un renouvellement de licence (si certificat de moins de 3 ans), un questionnaire de santé est à remplir sur l'honneur. **Rappel** : *Si au moins un OUI un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.*
- Si le certificat a plus de 3 ans, il convient d'en refaire un nouveau (certificat FFBad joint au dossier d'inscription)
- **Exceptionnellement, pour les nouveaux joueurs**, une tolérance de deux séances d'essai est pratiquée. Ils doivent impérativement remettre leur dossier complet avant de participer à une troisième séance, sous peine d'exclusion du plateau.
  - Sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle et ayant fourni un certificat médical, ce qui permet, en plus de l'obtention de la licence, d'avoir une couverture par l'assurance.
  - L'inscription est valable de septembre à aout de l'année suivante.



## Accès - Horaires

- **Pour les jeunes**, les séances d'entraînement encadrées ont lieu le vendredi de 18h00 à 20h30. La prise en charge des enfants n'est assurée que pendant les heures d'entraînement. Les parents ou tuteurs doivent accompagner leur(s) enfant(st) jusque dans le gymnase. Avant de laisser leur(s) enfant(s), ils doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable de la séance.
- **Pour les adultes**, le gymnase est ouvert, au jeu libre, le lundi de 18h à 23h, le mercredi de 18h à 23h et le vendredi de 20h00 à 23h au gymnase de St Siméon de Bressieux.
- Les horaires du gymnase devront être impérativement respectés.
- L'accès au gymnase est réservé aux membres du club.
- L'accès aux vestiaires et douches chaudes vous sont autorisés (filles/garçons).
- Le créneau du vendredi sera utilisé en priorité pour les compétitions interclub ou autres rencontres.
- Le gymnase est généralement fermé pendant les vacances scolaires. Les cours et entraînements sont donc suspendus pendant ces périodes. Cependant, nous pouvons bénéficier d'un nombre limité de créneaux durant les congés. Pour chaque période de vacances scolaires, les créneaux ouverts sont indiqués sur le site internet du club.



## Séances

- Une tenue appropriée à la pratique du badminton est indispensable. Des **chaussures de salle** avec des semelles ne marquant pas sur le sol sont **obligatoires**.
- Tout joueur doit installer et désinstaller les poteaux et les filets.
- Avant de quitter le terrain, à la fin du match, merci de ramasser les volants.
- Quand les sept terrains sont utilisés, il est obligatoire à la fin du match de **passer par la case départ (case banc)** pour laisser votre place afin que tout le monde puisse jouer.
- **Quelques règles particulières au St Sim Bad** : \* 7-0 : un gâteau tu apporteras.  
\* Ton anniversaire tu fêteras.



## Matériel

- Un prêt de raquette :
  - aux nouveaux licenciés pour une durée maximum de 1 mois ;
  - aux enfants pour les entraînements.
- Des volants et des raquettes sont mis à la disposition des nouveaux arrivants pour les 2 séances d'essai.
- Des volants plastiques sont mis à disposition par le club pour le jeu. Et des volants en plumes sont vendus à des tarifs intéressants au cours de saison par l'intermédiaire du club.



## Compétitions - Interclubs - Rencontres

- Les compétitions se déroulent en général le week-end.
- Les compétitions interclub se déroulent en général les soirs de semaine (préférentiellement le vendredi).
- Différentes rencontres amicales seront organisées en cours de saison en interne ou avec d'autres clubs, suivies d'une sympathique collation.



## Responsabilité du club

- Garanties de l'assurance FFBA : responsabilité civile, défense-recours, accidents corporels.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.
- L'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur du club.

Signature :

**Bonne saison à toutes et à tous !**

**Le Bureau**

# DEMANDE DE LICENCE 2023/2024

# ADULTE 1

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUELEMENT DE LICENCE N° (8 chiffres) .....  NOUVELLE LICENCE

CLUB .....

LIGUE .....  DÉPT .....

NOM .....  NOM DE NAISSANCE .....

PRÉNOM .....  SEXE : FÉM.  MASC.   NATIONALITÉ : .....

NÉ(E) LE .....  À (ville, département et pays) .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....  VILLE .....  PAYS .....

TÉL. FIXE : + 33 (0) .....  TÉL. MOBILE : + 33 (0) .....

E-MAIL .....

- J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées afin de m'envoyer des informations liées à mon adhésion et au fonctionnement de la Fédération.  
 J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées à des fins de communication concernant le badminton français, international et les événements de la Fédération.  
 J'accepte que la Fédération transmette mes coordonnées à ses partenaires afin notamment de recevoir des offres privilégiées et sélectionnées par la Fédération.

Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la Fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des données à caractère personnel : les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBAD pour son propre compte et le compte de ses organes déconcentrés et des clubs affiliés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Badminton, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des licences, l'utilisation et la diffusion d'images ou de sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public et votre consentement. Ces données seront conservées 50 ans après la fin de validité de votre licence. Votre adresse postale, mail et numéro de téléphone seront supprimés de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBAD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération et à ses prestataires, aux collaborateurs des ligues, des comités, et des clubs affiliés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Vos données sont hébergées sur des serveurs localisés en France. Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime en contactant la Fédération au 01 49 45 07 07 ou par mail : [cnil@ffbad.org](mailto:cnil@ffbad.org). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.

## PREMIÈRE PRISE DE LICENCE

## RENOUELEMENT DE LICENCE



Si mon certificat médical a  
+ de 3 ans

Si mon certificat médical a  
= de 3 ans

JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL  
DE NON CONTRE-INDICATION

FOURNIR UN NOUVEAU  
CERTIFICAT

REMPILIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ  
ET JOINDRE UNE ATTESTATION

JOINDRE UN NOUVEAU  
CERTIFICAT MÉDICAL

Téléchargez **ICI**  
le formulaire unique et obligatoire  
du certificat médical

Téléchargez **ICI**  
le formulaire unique et obligatoire  
du certificat médical

Téléchargez **ICI**  
le questionnaire de santé  
(Cerfa N° 15699\*01) et l'attestation

Téléchargez **ICI**  
le formulaire unique et obligatoire  
du certificat médical

Rappel : si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

### ASSURANCE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBAD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBAD - rubrique assurance.

### HONORABILITE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de la mise en place d'un contrôle d'honorabilité pour toute personne exerçant ou souhaitant exercer une fonction d'éducateur sportif, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives, ou d'officiel technique au sens des articles L. 212-9 du code du sport. A ce titre, je consentirai à la transmission des éléments constitutifs de mon identité par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité selon les articles D.131-2 et D.131-2-1 du code du sport soit effectué.

### CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,  
- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »  
- Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

### Signature du licencié

Faire précéder la signature de la mention : "lu, compris et accepté"

### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBAD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBAD, ses organes déconcentrés et ses clubs peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

# NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

2

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n° 58.223.892

## VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND :

**1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire :** Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBaD.

**2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :**  
**La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.**

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

### Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € /pers. x taux d'invalidité	40.000 € /pers. x taux d'invalidité	80.000 € /pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

<b>Assistance rapatriement</b> Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n° 58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1) : 152.500 €
--	--

### OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

**Attention : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.**

### MODALITÉS D'ADHESION AU CONTRAT :

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

### VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

### PRISE D'EFFET DES GARANTIES/DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

**ASSUREUR :** GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taibout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

### MODALITÉS D'EXAMEN DES RECLAMATIONS :

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

### INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse :

AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

« Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le \_\_\_\_\_.

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature du licencié »

### INFORMATION SUR LE CONTRAT :

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

**AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris**

**N° VERT : 0 800 886 486**

**Assurance-ffbad@aiac.fr**

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD – [www.ffbad.org](http://www.ffbad.org) - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :

**appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.**

**Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.**



## QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE AU RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBAD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.  
*Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplemment attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



# ATTESTATION

---

Je soussigné(e),

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :



GdB

## Certificat médical de non contre-indication

### Formulaire 1

adoption :  
entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> septembre 2023  
validité : permanente  
secteur : Performance sociale  
remplace : Chapitre 02.01.F1-2022/2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

### ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBAD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

**Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBAD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.**

Fait le ..... à .....  
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,  
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

*La signature de cet engagement est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence et le certificat médical de non contre-indication au club qui le conservera (le modèle ci-dessous est recommandé).*

### Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom ..... Prénom .....  
né(e) le : / /

et je certifie n'avoir constaté aucune contre indication apparente actuelle à la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le ..... à ..... Signature et cachet du médecin examinateur

*Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBAD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.*